

Commission nationale – Compte-rendu thématique « Etre bâtisseurs de communion »

Le présent compte rendu reprend le thème principal abordé lors de la commission nationale des 3 et 4 mars 2014 : « Etre bâtisseurs de communion ». Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais propose plutôt une synthèse thématique des travaux (remontée des groupes sur les travaux préparatoires, table ronde, réflexion en plénière). Il tente d'identifier les grandes problématiques communes à tous et de dégager le cas échéant des pistes d'amélioration.

Les autres séances de la commission nationale (journée mondiale, charte pour le délégué provincial, interventions des partenaires) ne sont pas reprises ici. Quelques éléments de fond qu'elles ont permis de recenser ont été intégrés à la synthèse.

A. LA PRESENCE DES CHRETIENS MIGRANTS AU SEIN DE L'EGLISE EN FRANCE

La présence dans l'Eglise en France des communautés de la migration est à replacer dans le cadre plus large de la mondialisation de l'Eglise (1). Plus ou moins forte selon les diocèses (2), plus visibles à certaines occasions ou dans certains lieux (3), celle-ci incarne le défi de la catholicité de l'Eglise (4).

1. Une Eglise désormais mondialisée

Aujourd'hui, la géographie de l'Eglise connaît une mutation importante. Ainsi, pour la première fois de son histoire, l'Eglise est gouvernée par un pape non européen issu d'un collège cardinalice lui-même désormais composé à majorité de cardinaux non européens.

La « mondialisation » qui touche l'Eglise se répercute à l'échelle locale. Le visage de nos communautés change, de plus en plus de migrants sont présentes dans nos paroisses et y apportent leur manière propre de vivre et exprimer leur foi. Les groupes de prières ethniques ou linguistiques se multiplient. Cette situation, nouvelle par son ampleur, génère à la fois un besoin d'intégration et une quête d'identité.

2. Une présence de chrétiens migrants plus ou moins forte selon les diocèses

L'Eglise étant catholique, la place de tout baptisé dans la paroisse n'est pas un privilège à solliciter mais un droit. Tout fidèle, autochtone ou migrant, a le droit d'être reconnu comme tel dans une égalité de droit et de devoir. Les aumôneries de la migration font partie intégrante de l'Eglise - c'est de l'ordre d'une affirmation de foi, et pas une option

Dans les faits, la présence des migrants varie selon les diocèses. Sans surprise, c'est dans les diocèses urbains qu'elle est la plus forte. La place des aumôneries varie aussi. D'une façon générale, plus l'aumônerie est ancienne et structurée, plus il lui est facile d'exister au sein du diocèse.

Il revient aux pasteurs de veiller à ce que toute leur place soit donnée aux communautés de la migration dans la vie de l'Eglise locale. Ceci passe notamment par le fait de mettre à disposition des lieux de cultes, des ressources financières et des agents pastoraux mais aussi par une sensibilisation des chrétiens autochtones.

3. Des occasions privilégiées de communion

La Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié, mais aussi les différentes « fêtes des peuples ou des nations », sont des moments privilégiés pour expérimenter la catholicité de l’Eglise, formée par les croyants de toute langue, peuple et nation, et vivre en communion dans la grande famille humaine que nous formons. Elles permettent la rencontre entre les migrants, chrétiens ou non chrétiens, et les communautés de chrétiens autochtones. En 2013, le rôle positif de « Diaconia » comme lieu de dialogue, d’ouverture et de partenariat a été souligné.

Dans certains diocèses, la participation de chrétiens migrants à diverses instances (comité diocésains de la PM, conseils paroissiaux, etc.) permet une relation plus soutenue et une participation active des migrants. Le manque de chrétiens migrants formés à la prise de responsabilité ainsi que des réserves de la part des églises locales ne permet cependant pas encore de généraliser ce dispositif.

4. Les chrétiens face au défi de la catholicité

La présence des chrétiens migrants pose à l’Eglise le défi de sa catholicité : le but n’est pas faire une seule Eglise sans distinction d’origines, mais accueillir la diversité dans la communion et de percevoir les différences comme de véritables opportunités. Cette attitude nécessite un travail de conversion des personnes, aussi bien auprès des chrétiens autochtones que des chrétiens migrants.

En réalité, il s’agit de faire en sorte que le « déjà présent », la catholicité de l’Eglise, soit explicité. Il s’agit d’assumer de manière consciente ce que l’on est déjà, une Eglise universelle. Ceci implique une sensibilisation aux spécificités de l’expression de la foi des migrants afin qu’au travers elles, on perçoive véritablement une foi commune.

B. LA COMMUNION : UN CHEMIN DIFFICILE

La communion des différentes communautés au sein de l’Eglise locale est un long chemin. Lorsque les communautés paroissiales ne contestent pas la légitimité des communautés de la migration (1), il n’est pas rare qu’elles en minorisent l’apport (2). Ces dernières quant à elles peinent parfois à éviter le piège du communautarisme (3), lequel renforce le caractère parallèle de la relation trop souvent de mise (4). Le cas des jeunes, sujet de préoccupation pour l’ensemble des aumôneries, est emblématique des questions posées par le défi de la catholicité (5). En filigrane, il soulève aussi la question sensible du moment où doit prendre fin l’accompagnement spécifique des migrants (6).

1. L’écueil de la dé-légitimation

Certains responsables ecclésiastiques voient d’un mauvais œil l’existence de communautés de la migration homogènes constituées indépendamment de la vie paroissiale locale et n’hésitent pas à remettre en cause leur légitimité, notamment pour celles culturellement les plus proches des communautés autochtones.

C’est souvent à l’occasion des changements de responsables (évêques, curé ou encore aumôniers) que se manifestent le plus clairement cette remise en cause. Les chrétiens migrants doivent alors justifier leur présence, éprouvant ainsi le sentiment de ne pas faire véritablement partie de l’Eglise.

2. L’écueil de la minorisation

Lorsque la légitimité des communautés de la migration n’est pas contestée, il arrive toutefois que les chrétiens migrants soient minorisés. Sollicités pour prendre part à la vie de l’Eglise, certains déplorent d’être cantonnés à un rôle folklorique (costumes nationaux, chants traditionnels, repas ethniques).

D'autres fois encore, les chrétiens migrants peuvent avoir le sentiment d'être vus uniquement comme des « nécessiteux » et non pas comme des membres à part entière de la communauté, capables de l'enrichir spirituellement et de prendre en son sein des responsabilités.

3. *L'écueil du communautarisme*

Il arrive que certaines aumôneries se retranchent dans une forme de communautarisme. L'aumônerie devient alors un lieu dans lequel perdure la culture d'origine mais l'objectif de communion passe au second plan. Souvent, cette situation révèle une crainte de l'assimilation.

Or, lorsqu'une communauté est trop tournée sur elle-même, elle peut sans s'en rendre compte se couper aussi de l'Eglise de son pays d'origine. Ainsi, il peut arriver que certains programmes pastoraux en vigueur au sein des aumôneries soit en décalage avec ceux en vigueur dans le pays d'origine.

4. *Le risque du parallélisme*

Lorsque les divers écueils recensés plus haut se combinent, on arrive à une situation dans laquelle les communautés autochtones et les communautés de la migration cohabitent de manière parallèle. Dans leur relation, elles se limitent à simple courtoisie ou à un statu quo purement administratif.

Dans les faits, plus la communauté est ancienne, plus des passerelles entre les communautés se créent naturellement, notamment par le biais de mariage mixtes. Succède alors à une période d'indifférence ou de méfiance réciproque une période de plus grande collaboration et de confiance mutuelle.

5. *Le cas des jeunes migrants, emblématique des questions posées par le défi de la catholicité*

Le cas des jeunes issus de la migration, sujet de préoccupation pour l'ensemble des aumôneries, est à bien des égards emblématique des questions que pose le défi de la catholicité. Dans les activités proposées par l'aumônerie, il est nécessaire d'identifier le point de bascule entre la juste préservation des spécificités culturelles et un attachement excessif à la différence qui fragilise la catholicité et l'intégration.

Pour beaucoup nés en France, les jeunes sont souvent plus intégrés que leurs parents à la société française. Ils se trouvent ainsi potentiellement dans une position de médiateur, capable d'aider la communauté à s'ouvrir sur l'Eglise locale. Les activités proposées par l'aumônerie tiennent-elles compte de cette position particulière des jeunes par rapport à leurs parents ?

Dans le même temps, on ne peut nier que leur héritage culturel les distingue en partie aussi de leurs homologues autochtones. Afin de les aider au mieux à prendre leur place dans les communautés de l'Eglise locale, les mouvements de jeunes leur permettent-ils de faire valoir cette spécificité ?

Ces questions sont primordiales. Lorsque les jeunes ne parviennent pas à trouver leur place, que ce soit dans l'aumônerie ou dans l'Eglise locale, le risque existe qu'ils cessent toute pratique religieuse ou bien encore se tournent vers d'autres églises, évangéliques notamment, d'autres religions (Islam principalement) ou encore même des mouvements sectaires. Ceci doit être un point d'attention particulier.

6. *La question sensible du moment de l'arrêt d'une pastorale spécifique*

Derrière la question des jeunes, et bien qu'elle soit plus large que le seul cas des descendants de migrants, se profile aussi en filigrane une autre question, celle du moment où l'accompagnement pastoral spécifique doit laisser place à une pastorale ordinaire qui prenne en compte, de manière ordinaire, la présence du pluralisme dans l'Eglise.

Certaines communautés parmi les plus anciennes ont fait l'expérience de ce passage. C'est le cas par exemple de certains migrants polonais qui, dans les régions d'implantation ancienne (Nord-Pas de Calais), font désormais pleinement partie des paroisses territoriales.

Ce passage est redouté par beaucoup, d'autant plus qu'il coïncide souvent avec une sécularisation des plus jeunes qui peuvent, suivant le mouvement général de la société, abandonner la pratique religieuse. Le rôle des prêtres de ces communautés est alors essentiel pour éviter cet écueil.

Quoiqu'il en soit, ne peut se poser la question de l'arrêt d'une pastorale spécifique pour les communautés de chrétiens migrants que si est bien claire dans tous les esprits que la communion ecclésiale n'a pas vocation à se réaliser par une démarche d'assimilation, mais de communion dans la diversité.

C. QUELQUES AXES D'EFFORT DE PART ET D'AUTRE POUR FAVORISER LA COMMUNION

Pour devenir pleinement bâtisseur de communion, un certain nombre d'efforts doivent encore être accomplis. Outre le fait de porter une attention particulière à la communion non seulement en leur sein mais aussi avec leurs homologues, les communautés de la migration doivent éviter tout repli communautaire en formant notamment des responsables prêts à s'engager activement dans la communion avec les communautés paroissiales (1). Ces dernières quant à elles devront axer leurs efforts sur la sensibilisation des communautés locales et de leurs responsables non seulement à la présence mais surtout à la richesse que représentent pour l'Eglise les communautés de la migration (2).

1. De la part des communautés de la migration

a. Renforcer le lien entre les membres des aumôneries

Les aumôneries les plus récentes souffrent parfois d'un manque de cohésion interne. Les membres qui ont pourtant des occasions de se rencontrer ne se connaissent pas forcément. Une aumônerie soudée ayant plus de facilité à valoriser sa présence au sein de l'Eglise locale, les aumôneries doivent avoir à cœur de renforcer les liens intracommunautaires.

b. Surmonter les tensions internes aux communautés

Certains délégués diocésains se disent démunis face aux tensions internes aux communautés de la migration. Parfois, la communication a beau être bonne avec les responsables d'aumôneries, les difficultés au sein même des communautés font que l'information ne descend pas. Les délégués ne savent pas comment répondre à ces situations pour éviter les cassures au sein même des aumôneries. Les aumôneries doivent avoir à cœur d'apaiser leurs tensions internes pour faciliter un chemin de communion (ad extra et ad intra).

c. Accroître la solidarité entre les communautés de la migration

Le manque de proximité, de solidarité et d'implication entre les différentes communautés de la migration a été souligné. Les communautés les plus anciennes pourraient ainsi se montrer plus accueillantes vis-à-vis des plus récentes, notamment en leur apportant, dans la mesure du possible, une aide dans leur structuration. Les communautés les plus importantes doivent prendre garde à ne pas « faire de l'ombre » à d'autres.

d. Se donner les moyens d'éviter un repli de l'aumônerie sur elle-même

Les communautés de la migration doivent se donner des moyens pour éviter le repli communautaire. Certaines communautés pourront ainsi adopter des chartes rappelant qu'une aumônerie n'est pas une paroisse mais un lieu de vie permettant de vivre sa foi selon sa culture spécifique mais aussi de valoriser sa présence au sein de l'Eglise locale. D'autres pourront mettre l'accent sur le suivi des évolutions pastorales dans leur église d'origine afin de garantir qu'elles ne s'arcbutent pas sur des pratiques pastorales désormais caduques dans leur pays d'origine. Il ne s'agit ici que d'exemples, chaque communauté devant discerner par elle-même les moyens les plus adaptés à sa situation.

e. Former des migrants à la prise de responsabilité au sein de l'Église

Au sein des aumôneries, il est important de former des responsables migrants afin de leur permettre de prendre des responsabilités dans les paroisses des communautés autochtones. De telles formations permettront non seulement une meilleure représentation des chrétiens migrants au sein des différentes instances paroissiales (conseil paroissial, animation liturgique, catéchèse, etc...) mais au-delà, une meilleure reconnaissance de la présence des chrétiens migrants par le biais d'une reconnaissance pleine et heureuse de l'apport qu'ils représentent pour l'Église toute entière.

2. De la part des communautés locales

a. Renforcer la sensibilisation des communautés autochtones

Les communautés autochtones doivent être sensibilisées à la présence des chrétiens migrants ; une attitude d'accueil et d'ouverture mutuelle est à promouvoir. Il est impératif de comprendre que les spécificités culturelles des chrétiens migrants sont des richesses qui viennent mettre en valeur des aspects spécifiques de la foi.

Cette sensibilisation doit passer par des actes concrets comme par exemple la promotion de la participation des chrétiens migrants aux diverses instances paroissiales ou bien encore l'organisation de célébration commune dans les temps forts du temps liturgique : cendres, Pâques, etc.

b. Former les responsables ecclésiaux à la réalité des chrétiens migrants

Il semble nécessaire de sensibiliser davantage les responsables des paroisses à la présence des chrétiens migrants, à leurs spécificités et aux richesses dont ils sont porteurs. Des formations diocésaines (ou paroissiales) devraient prendre en compte leur situation spécifique. Une plus grande réflexion sur la manière de vivre au quotidien la catholicité de l'Église pourrait être utile. Un tel souci doit concerner jusqu'aux évêques eux-mêmes, pour certains peu au fait de la réalité migratoire.

c. Le cas particulier de l'accompagnement des prêtres migrants

Le cas des prêtres migrants venant renforcer les équipes pastorales de l'Église locale renvoie lui aussi à la question de la communion. Dans bien des cas, la communauté locale n'est pas préparée à l'accueil de prêtres aux traditions culturelles différentes, ni les prêtres eux-mêmes à l'exercice de leur ministère dans une réalité ecclésiale différente. Lorsque l'arrivée est vécue comme un « parachutage », elle crée des difficultés. Certains diocèses proposent des formes de tutorats et des stages desquels s'inspirer.

D. LA NECESSITE DE BIEN DEFINIR LES ROLES DE DELEGUES DIOCESAINS ET D'AUMONIER

Bâtir la communion entre les communautés de la migration et les paroisses locales passe en premier lieu par une définition claire de la mission du délégué diocésain (1) et de celle de l'aumônier (2). Pour l'un et pour l'autre, une lettre de mission claire est un élément essentiel (3). Une telle clarification des rôles de chacun ne peut que rendre plus fructueux les travaux effectués au sein des différentes instances de coopération (4).

1. La mission du délégué diocésain

Le délégué diocésain est le représentant de l'évêque auprès des communautés de la migration du diocèse, que celles-ci soient anciennes et bien structurées ou plus récentes et plus éclatées.

La mission du délégué est transversale, la question des migrations touchant tous les aspects de la pastorale : liturgie, catéchuménat, catéchèse, etc... Dans tous domaines, il doit sensibiliser les chrétiens autochtones à la présence des migrants et à la richesse dont ils sont porteurs, notamment par le biais de la formation, indispensable pour que les différents acteurs (liturgiques, catéchuménat, etc.) tiennent compte des spécificités culturelles.

Le délégué collabore avec les acteurs du milieu associatifs actifs dans le champ des migrations. Il peut mettre en lien les migrants et les associations en fonction de leurs besoins. Très utile, cette collaboration requiert toutefois une certaine vigilance. En effet, la mission de délégué diocésain à la pastorale des migrants ne peut pas se réduire au soutien matériel et ne doit pas se substituer aux associations caritatives.

Enfin, il est important de souligner que la mission du délégué diocésain à la pastorale des migrants ne concerne pas uniquement les migrants chrétiens, mais également les migrants d'autres religions au travers du dialogue inter-religieux ou de l'évangélisation. Dans ce cadre, il pourra être amené à coopérer avec d'autres délégués diocésains (relation avec l'Islam, etc.)

2. La mission de l'aumônier

L'aumônier assure une pastorale spécifique pour les migrants, prenant en compte la diversité de langue, d'origine, de culture, d'ethnie et de tradition. Il permet l'inculturation de l'évangile auprès des personnes de culture différente.

Pour autant, l'aumônier doit sans cesse veiller à ce que la communauté ne vive pas refermée sur elle-même. Il doit être un pont, un médiateur, entre la communauté ethnique et la communauté paroissiale.

Il doit creuser les pratiques culturelles auxquelles les communautés confèrent un sens fort afin de pouvoir, le cas échéant, effectuer un chemin de purification de sa foi.

Enfin, les échanges ont permis d'évoquer le mode de désignation de l'aumônier. Ainsi, certains ont souhaité réfléchir à la possibilité d'impliquer davantage les membres de la communauté dans sa désignation.

3. L'importance d'une lettre de mission

La nécessité de disposer d'une lettre de mission claire a été soulignée par l'ensemble des acteurs. Une telle lettre instaure un réel esprit de communion avec l'évêque du lieu ; elle retentit comme un envoi, fonde en profondeur la mission, et permet d'asseoir solidement la légitimité.

La lettre de mission ne devrait pas se contenter de reproduire un modèle type. Elle doit s'accorder aux spécificités de la situation locale et aux orientations pastorales du diocèse. Son éclairage doit être essentiellement pastoral. Si le besoin s'en fait sentir, la lettre de mission devrait prévoir une formation.

De telles lettres de mission, aussi bien pour les délégués que pour les aumôniers de la migration, permettent de clarifier le lien entre les deux et ainsi de garantir que la coopération se fasse de manière paisible et fructueuse. Elles permettent une stabilité dans la mission.

4. Les instances de coopération

Les instances de coopération délégués diocésains et aumôniers de communautés de la migration sont des lieux importants au service de la communion. Elles sont à favoriser au niveau national, provincial et local.

Deux fois par an, la Commission Nationale réunit autour d'une même réflexion les délégués provinciaux et les aumôniers nationaux des communautés de la migration.

Les réunions provinciales qui réunissent habituellement les délégués diocésains peuvent être ponctuellement élargies aux aumôniers pour échanger sur des questions précises.

Au niveau diocésain, des instances de collaboration et d'échange sont à prévoir (au sein des équipes diocésaines de la Pastorale des Migrants ou, comme expérimenté dans certains diocèses, dans des instances spécifiques comme un conseil pastoral des aumôneries). Les aumôniers nationaux pourraient inciter leurs membres à participer à ces instances de communion.

Lors de ces rencontres, délégués comme aumôniers doivent éviter tout esprit de concurrence et garder présent à l'esprit le fait que chacun à sa manière sert la catholicité de l'Eglise.